

Formation des référents culture

Académie de Limoges

Session 1

Novembre 2023



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

- Le rôle et les missions du référent culture
- Ce qui peut aider le référent culture dans sa mission
- Au sujet du pass Culture
- Au sujet des projets liés à des dispositifs EAC
- Au sujet des projets hors dispositifs avec demandes de financements
- Evolution des indicateurs sur ces 3 dernières années et point d'étape



Le rôle et les missions du référent culture

Le rôle du référent culture :

- Nommé par le chef d'établissement et signataire d'une lettre de mission qui lui donne droit à une rémunération, **le référent culture est en appui de la direction et de ses collègues pour assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel** du projet d'établissement.
- **Il est l'interlocuteur privilégié de la DAAC.** A ce titre, il est en charge de la bonne diffusion des informations relatives à l'EAC au sein de l'établissement. Dans le sens inverse, il n'hésite pas à contacter la DAAC quand il l'estime utile ou nécessaire.
- **Sa mission ne se conçoit pas sans une maîtrise suffisante d'ADAGE.** La DAAC l'accompagne dans l'acquisition de cette maîtrise. De son côté, le référent culture guide ses collègues et son chef d'établissement dans la bonne utilisation d'ADAGE afin de permettre à tous une meilleure maîtrise des différentes possibilités et des exigences de cette plateforme.
- **Le référent culture est force de soutien, d'accompagnement et de relai d'information.** En revanche, il ne lui revient pas d'être le rédacteur dans ADAGE de toutes les actions et de tous les projets de ses collègues.



Les missions :

- Contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement.
- Informer la communauté éducative de l'offre culturelle de proximité en lien avec la DAAC et les services éducatifs des institutions culturelles locales.
- Accompagner tous les personnels dans le développement du parcours EAC ; former en interne l'équipe éducative au fonctionnement d'ADAGE et aux attendus des appels à projets
- Veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire.
- Encourager et faciliter les démarches partenariales mises en place entre son établissement, les institutions culturelles et les collectivités territoriales.
- Expliquer aux collègues l'importance d'inscrire leurs actions EAC dans ADAGE, toutes les disciplines étant concernées du fait des 8 domaines que l'EAC recouvre.
- Valoriser sur le site internet de l'établissement les actions pédagogiques particulièrement innovantes dans le champ culturel.
- Travailler en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce qui peut aider le référent culture dans ses missions

□ L'exploitation de toutes les fonctionnalités d'ADAGE

- ADAGE est pour l'instant surtout utilisé dans ses fonctionnalités nécessaires (réservations pass Culture, inscription aux dispositifs, participation aux campagnes d'appels à projets).
- ADAGE a pourtant aussi été conçu pour :
 - **Aider à la construction des projets** (outils de recherche, cartographie et contact des acteurs culturels, consultation de projets déjà existants...)
 - **Aider au pilotage** (vision sur plusieurs années consécutives, repérage des classes à toucher prioritairement, repérage du niveau de fréquentation des 8 domaines de l'EAC...)
 - **Permettre un suivi individualisé des PEAC des élèves** (possibilité d'éditer des attestations individuelles de PEAC à l'échelle de l'année en cours ou de l'ensemble du parcours)

□ La DAAC :

- Le bulletin mensuel de la DAAC
- Une adresse électronique : ce.daac@ac-limoges.fr
- Un numéro de téléphone : 06 13 03 29 72



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

□ L'espace EAC du site académique :

<https://www.ac-limoges.fr/education-artistique-et-culturelle-121647>

□ La mise en place de leviers de pilotage avec l'appui du chef d'établissement

- Le **renseignement de la page d'accueil du volet culturel** de l'établissement (nom du référent culture, axes du volet culturel, analyse de situation...)
- Un **recensement aussi exhaustif que possible** en fonction des 3 volets prévus (enseignements artistiques, projets liés à des dispositifs, projets à l'initiative de l'établissement), sachant que toutes les disciplines sont concernées
- Organisation de **réunions d'information/formation et de régulation** (en particulier pour l'utilisation de la part collective du pass Culture autrement que dans une logique de premier à demander premier servi)



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Exemples de volets culturels renseignés

Volet culturel du projet d'établissement 2023-2024 Voir les projets refusés Non

1 Enseignements artistiques [En savoir plus](#)

6 Projets liés à des dispositifs [En savoir plus](#)

10 Projets à l'initiative de l'établissement [En savoir plus](#)

Informations établissement :

Bassin :

Chef d'établissement : 05 55 84 46 00 ✉

Professeur(s) référent(s) culture : **Labellisation E3D : NON**

Axes du volet culturel :

1. Ouverture culturelle

Analyse de la situation :

Le est un établissement relativement isolé. Il a bénéficié d'une ouverture dans le domaine sportif avec la création d'une section sportive football. Mais il restait "pauvre" en termes d'ouverture culturelle. Depuis la création de la première classe orchestre, une nouvelle dynamique est apparue. Deux autres ont été créées, une section danse a vu le jour, un atelier théâtre a suivi et la chorale est passée d'une quinzaine d'élèves à plus de 80. Ce panel donne à l'établissement une réelle coloration culturelle qu'il faut entretenir, mais hélas elle a un coût financier non absorbable par l'établissement seul. L'apport culturel pour les élèves n'est plus à démontrer, mais plus important encore est l'impact sur le climat scolaire, sur l'ambition et l'ouverture en termes d'orientation qu'apporte ces actions. Les classes orchestre qui s'adressent à des élèves culturellement et socialement « exclus » de la pratique d'un instrument, sont non seulement un vecteur de mixité sociale mais elles permettent également un décloisonnement culturel.

Expression des besoins de formation :

Échange de pratique avec les autres établissements supports de classe orchestre



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)



Projets liés à des dispositifs

[En savoir plus](#)



Projets à l'initiative de l'établissement

[En savoir plus](#)

↑ Informations établissement

Bassin

Chef d'établissement :

Professeur(s) référent(s) culture :

05 55 18 07 80

Labellisation E3D : NON

Axes du volet culturel : 3

1. Améliorer le climat scolaire par des projets qui permettent la cohésion

2. Développer l'excellence pour chacun et pour tous par des projets qui permettent à chacun et à tous de trouver un cap où s'inscrire

3. Formaliser les parcours des élèves sur les 4 volets

Analyse de la situation : 1

Le collège a mis en cohérence depuis ces dernières années son projet éducatif artistique culturel en veillant à ce que chaque axe du projet d'établissement profite de l'apport de ce parcours PEAC. De plus en plus d'enseignants référencent leur projet sur ADAGE car la référente culturelle et l'adjoint gestionnaire, en binôme, ont pris en charge l'amont et l'aval des projets pour permettre une synergie réelle entre l'espace des classes ou du collège et le monde culturel, grâce aux financements proposés par le PASS CULTURE.

Expression des besoins de formation : 1

Temps de formation en formation d'initiative locale (FIL) pour développer des projets interdisciplinaires, style EPI.
Continuer à former en interne à la mobilisation du PASS CULTURE et de l'inscription des projets sous ADAGE (référente culturelle)
Être toujours tenu au courant des initiatives culturelles qui donnent l'idée d'un projet (Comment organiser le lien culturel avec les acteurs régionaux (assises de la culture limousine ?)

Le pass Culture – part collective

La part collective du pass Culture permet à un professeur de **financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe**. Cette part s'applique aux élèves de la sixième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. Adage est l'interface dédiée à l'utilisation du pass Culture pour sa part collective.

Le référent culture, nommé dans chaque collège et lycée, est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.

Les montants de la part collective :

- Collégiens de 6^e et 5^e et de 4^e et 3^e : **25 €** par élève
- Lycéens de 2^{nde} et élèves de CAP : **30 €** par élève
- Lycéens de 1^{re} et de terminale: **20 €** par élève

Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-lesclasses-et-individuel-pour-les-eleves>

Lien vers le Vade-mecum : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-EAC-pour-s-ouvrir-au-monde/Vademecum-de-la-part-collective-du-pass-Culture>



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Le budget pass Culture

- Le budget affecté à chaque établissement dépend du nombre d'élèves inscrits. Il s'affiche dans ADAGE dans l'onglet **Pass culture - Suivi**
- Dès le mois de mai de l'année scolaire précédente, l'établissement a connaissance d'un **budget prévisionnel**, ce qui lui permet de financer des offres collectives dès la rentrée scolaire. Mais attention : ce budget n'est que provisoire. Il est **ajusté courant novembre**, une fois les bases élèves stabilisées et remontées, devenant alors définitif
- Tant que le budget est provisoire, il ne peut pas être mobilisé à plus de 80% par l'établissement.
- Bien entendu, l'établissement pourra disposer à 100% de son budget définitif. Mais attention : **les crédits de la part collective du pass Culture ne sont pas reconductibles d'une année scolaire sur l'autre.**
- Le budget pass Culture est un budget virtuel dont **toutes les opérations de gestion sont directement effectuées par l'interfaçage entre les plateformes ADAGE et Pass Culture.** Son utilisation ne nécessite donc ni établissement de facture, ni examen et vote en CA.
- Certes, le budget pass Culture est calculé sur la base du nombre d'élèves mais son utilisation n'impose pas à l'établissement de répartir les dépenses de façon équitable par élèves, par classes ou par niveaux. En effet, les offres collectives pass Culture ne sont qu'une partie de toutes les actions EAC dont les élèves peuvent bénéficier. **Ce à quoi il faut veiller, en revanche, c'est, tous types d'actions EAC pris en compte, que tous les élèves de l'établissement bénéficient d'une action EAC au moins.**



A quoi correspondent les offres collectives du pass Culture ?

- Les offres collectives du pass Culture correspondent à **de l'action artistique ou culturelle**. Autrement dit, la part collective du pass Culture peut financer des interventions ou de la billetterie de visites, d'expositions ou de spectacles. En revanche, il ne peut pas servir à du financement de transport ou à de l'achat de biens matériels.
- Le pass Culture permet donc de financer **des activités scolaires menées collectivement** par une classe ou un groupe d'élèves, que ce soit dans un lieu culturel ou au sein de l'établissement. Dans le cas où l'intervention s'effectue au sein de l'établissement, l'offre collective peut inclure dans une mesure raisonnable le défraiement des intervenants.
- **Une offre collective peut relever de différentes sortes**. Elle peut ainsi consister en :
 - un projet à part entière articulant deux piliers de l'EAC, voire les trois (rencontre, pratique, connaissances)
 - une action ne s'appuyant en soi que sur un ou deux piliers de l'EAC mais contribuant à la réalisation d'un projet plus vaste qui, lui, articule les trois piliers
 - Une action de sensibilisation ne reposant que sur un seul pilier.



Conception des offres collectives

Du point de vue de leur conception, on peut distinguer trois grands types d'offres collectives.

- **Des offres proposées "clé en main" par des acteurs culturels référencés dans ADAGE.**

Ces propositions, dites "offres-vitrines", sont présentes dans un catalogue d'offres auquel on accède dans ADAGE via **l'onglet Pass Culture – Offres Pass Culture**

Elles ne sont pas pré-réservables en l'état. Elles comportent la mention **Contacteur**. Pour pouvoir les pré-réserver, il faut contacter la structure porteuse et lui communiquer le nombre précis d'élèves concernés, le niveau scolaire, la date et l'horaire de l'action.

- **Des offres inspirées des propositions "clé en main" du catalogue mais modifiées et aménagées par les enseignants en fonction de leurs objectifs pédagogiques.**

Au terme du dialogue qui s'est engagé, il revient ensuite à l'acteur culturel de rédiger une offre spécifique qui résultera du dialogue qui s'est engagé et qui devra mentionner avec précision le nombre d'élèves concernés, le niveau scolaire, la date et l'horaire de l'action.

- **Des offres à l'initiative des enseignants.**

L'enseignant prend contact avec un acteur culturel qui lui semble pertinent par rapport à ce qu'il projette. Si l'acteur culturel est bien référencé, il lui revient ensuite de rédiger une offre spécifique qui résultera du dialogue qui s'est engagé et qui devra mentionner avec précision le nombre d'élèves concernés, le niveau scolaire, la date et l'horaire de l'action.

Attention !

Avant toute chose vous devez vérifier que le partenaire culturel avec lequel vous souhaitez travailler est bien inscrit sur la plateforme pass Culture et est bien référencé sur ADAGE .

Pour prendre connaissance des partenaires culturels référencés dans ADAGE et obtenir leur contact, vous pouvez chercher à deux endroits :

Adage - onglet **Projets EAC – Partenaires culturels**

- onglet **pass Culture – Partenaires culturels**

Dans la Région académique de Nouvelle-Aquitaine, une commission de référencement se tient chaque mois. Il est donc toujours possible pour un acteur culturel de faire une demande de référencement en cours d'année scolaire. Les pages 17 à 22 du vade-mecum expliquent comment procéder. Mais attention : les délais de réponses peuvent aller jusqu'à deux mois.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Les projets liés à des dispositifs EAC

Comment accéder aux formulaires d'inscription ?

=> Lorsque vous vous entrez dans Adage, la page qui s'ouvre présente "**Les appels à projets en cours**". Ils sont identifiés selon leur périmètre :

- Départemental
- Académique
- Régional
- National

Pour entrer dans le formulaire d'inscription au dispositif qui vous intéresse, il suffit de sélectionner le stylo qui lui correspond.

=> Il est également possible d'accéder aux appels à projets en entrant par "**Volet culturel de l'établissement**". Les appels à projet sont alors dans la partie bleue. La barre de recherche s'ouvre si on clique sur +.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Comment participer aux campagnes d'inscription ?

=> **Les campagnes d'inscription fonctionnent indépendamment les unes des autres.** Chaque campagne a son propre calendrier. Les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne sont précisées pour chaque dispositif. De nombreux dispositifs sont lancés en cours d'année scolaire. Les bulletins mensuels de la DAAC sont le moyen de vous informer de leur actualité.

=> Il est impératif de renseigner toutes les parties du formulaire d'inscription y compris celle qui s'intitule : **Informations complémentaires**. Cette partie est en effet essentielle puisqu'elle est celle qui permet aux partenaires de poser des questions pour obtenir de la part de l'équipe pédagogique des renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif

=> **Pour les campagnes d'inscription qui se sont déroulées avant la rentrée de septembre,** il est impératif d'actualiser les données et de préciser les **effectifs réels**.

=> Dans la majorité des cas, **l'avis du chef d'établissement est obligatoire**. Les contraintes liées au remplacement de courte durée tendent à le rendre encore plus déterminant.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Le répertoire académique des dispositifs EAC

<https://www.ac-limoges.fr/media/25199/download>

=> La difficulté à laquelle on est confronté lorsqu'on arrive sur la page d'accueil d'ADAGE, c'est que les dispositifs y sont très nombreux et qu'il n'est pas aisé de se repérer dans leur liste. C'est la raison pour laquelle la DAAC de Limoges a réalisé un **répertoire des dispositifs EAC** qu'il serait opportun de faire connaître à tous les enseignants, quelles que soient leurs disciplines.

=> Toutes les disciplines sont en effet concernées, les 8 domaines de l'EAC étant les suivants :

Arts visuels et patrimoine	Cinéma-audiovisuel	Culture scientifique, technique et industrielle	Education aux médias et à l'information
Histoire et Mémoire	Livre et lecture	Musique	Spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque, éloquence...)

=> Dans le répertoire, tous les dispositifs sont classés en fonction de ces 8 domaines

=> En cliquant sur le nom d'un dispositif dont on voudrait en savoir plus, on accède à sa fiche de présentation.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Minestory : redécouvrir le patrimoine avec Minetest (2d degré)



Ce dispositif favorise l'usage du numérique au service du patrimoine et de l'archéologie. Il est ouvert aux écoles, collèges et lycées de la région académique. Pour s'y inscrire, un projet EAC est à renseigner dans Adage avant le 16 juin 2023.

LE PROJET

Description :

Ce dispositif vise à engager les élèves dans la reconstitution d'édifices du patrimoine local sur la plateforme libre Minetest. Il concerne potentiellement la quasi-totalité des disciplines.

Les édifices reconstitués seront intégrés à [la frise nationale du projet Minestory](#) coordonné par l'équipe de la DANE de Dijon et piloté par Julien Crémoux, professeur des écoles.

Domaines artistiques et culturels (liste déroulante) :

- Arts visuels et patrimoine
- CSTI

Partenaires :

Rectorats de Limoges/Poitiers/Bordeaux (Daac et Dané), DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, équipe Minestory de l'académie de Dijon.

Pour l'académie de Limoges : Maison de l'architecture en Limousin (MAL), Canopé, Limoges ville d'art et d'histoire.

Articulation avec un projet 1^{er} degré :

Possible, répondre selon le contexte.

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Classes et niveaux et effectif prévisionnel

Intervenant : à déterminer en fonction de l'édifice choisi et des opportunités locales

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

Découverte d'édifices du patrimoine local.

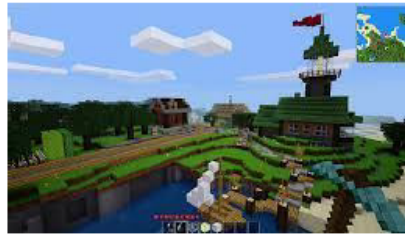
Rencontre avec un architecte.

Pratiquer :

Les élèves apprennent à prendre des mesures sur site, à réaliser des plans puis à élever un modèle de bâtiment à l'échelle dans les contraintes imposées par le logiciel. Ils développent des compétences de recherche d'informations (recherches sur l'édifice : histoire, plans...).

Connaitre :

Développement des compétences de collaboration et de créativité. Vocabulaire en lien avec la période historique de l'édifice choisi. Découverte du métier d'architecte



Restitution envisagée

Reconstitution sur Minetest de l'édifice choisi

Etapas prévisionnelles :

- Visite(s) sur site : prise de mesures.
- Réalisation de plans 2D à l'échelle.
- Utilisation du logiciel Minetest :
 - Installation d'un serveur local pour les écoles et collèges. Accès via lycée connecté pour les lycées.
 - Modélisation 3D dans Minetest.
 - Rédaction de panneaux explicatifs dans Minetest (histoire de l'édifice, fonction...)
- Export des données de la carte pour une intégration sur la frise nationale Minestory.

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel) :

Il est possible de financer des interventions en cours d'année grâce à la préservation d'une offre collective pass Culture. Pour les collèges et les lycées de l'académie de Limoges, des ateliers avec la MAL peuvent ainsi facilement être organisés et financés de la sorte. Pour ce qui est du premier degré, le choix des écoles pouvant bénéficier de ces ateliers sera effectué lors des commissions d'analyse des projets EAC.

BUDGET PREVISIONNEL :

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

- Académie de Limoges : ateliers avec la MAL pour le premier degré ; attribution de 6 HSE ou IPE aux professeurs par classe impliquée.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

- Transport vers l'édifice à modéliser dans Minetest.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom de l'édifice dont la modélisation dans Minetest est envisagée.
- Engagement de l'école ou de l'établissement à financer les déplacements vers le site que la classe a choisi de reconstituer
- Engagement de l'établissement à financer les interventions nécessaires en cours d'année (par exemple en recourant au pass Culture)

Pour en savoir plus : <https://www.ac-limoges.fr/numerique-educatif-121855>

Contacts :

Académie de Limoges : Julien-Pierre-M.Peaud@ac-limoges.fr

Académie de Poitiers : Daniel.Lardeau@ac-poitiers.fr

Académie de Bordeaux : patrick.bosc@ac-bordeaux.fr



Un exemple de fiche : Minestory

Vue complète + zoom sur la dernière partie

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel) :

Il est possible de financer des interventions en cours d'année grâce à la préservation d'une offre collective pass Culture. Pour les collèges et les lycées de l'académie de Limoges, des ateliers avec la MAL peuvent ainsi facilement être organisés et financés de la sorte. Pour ce qui est du premier degré, le choix des écoles pouvant bénéficier de ces ateliers sera effectué lors des commissions d'analyse des projets EAC.

BUDGET PREVISIONNEL :

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

- Académie de Limoges : ateliers avec la MAL pour le premier degré ; attribution de 6 HSE ou IPE aux professeurs par classe impliquée.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

- Transport vers l'édifice à modéliser dans Minetest.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom de l'édifice dont la modélisation dans Minetest est envisagée.
- Engagement de l'école ou de l'établissement à financer les déplacements vers le site que la classe a choisi de reconstituer
- Engagement de l'établissement à financer les interventions nécessaires en cours d'année (par exemple en recourant au pass Culture)

Les projets hors dispositifs avec demandes de financements

- Le calendrier, les principes et le cahier des charges de la campagne des projets hors dispositifs avec demandes de financements seront peu ou prou les mêmes pour l'année 2024-2025. Il est donc possible de commencer à les construire et à les rédiger sans attendre la date d'ouverture de la campagne dans ADAGE (probablement début mai 2024).
- **Une rubrique est dédiée à cette campagne sur le site académique** pour vous accompagner :
<https://www.ac-limoges.fr/adage-campagne-d-appel-a-projets-eac-rectorat-drac-122984>
- Nous vous recommandons l'usage et la promotion de l'**outil d'aide à la rédaction et à la saisie des projets du second degré** : <https://www.ac-limoges.fr/media/14922/download>

Ses intérêts sont en effet multiples :

- Il reproduit en format ouvert les différents champs de saisie du formulaire de participation à la campagne, ce qui permet de travailler à la rédaction du projet hors connexion et à tête reposée.
- Comme il permet de travailler à la rédaction du projet sans être connecté à ADAGE, il rend possible de commencer ce travail sans attendre que la campagne soit ouverte dans la plateforme.
- Il favorise aussi le travail de co-construction avec les partenaires culturels en apportant une solution au fait que ces derniers n'ont pas accès à ADAGE étant donné qu'ils ne disposent pas d'une adresse académique.



Points de vigilance

L'expérience de la campagne 2023-2024 invite à insister sur certains points de vigilance.

- **Veiller à ne pas se tromper de chemin d'accès et à saisir le projet dans la bonne partie du volet culturel.**
=> Il existe deux chemins d'accès à la campagne :
 - **A partir de la page d'accueil**, en choisissant la campagne "Projets hors dispositifs avec demandes de financements 2D"
 - **A partir du "Volet culturel de l'établissement"**, en cliquant sur le + de la partie bleue ("Projets liés à un dispositif")
=> L'erreur à éviter est de créer le projet en cliquant sur le + de la partie rose ("Projets à l'initiative de l'établissement")
- **Veiller à ce que l'avis du chef d'établissement soit bien saisi.**
=> Il en existe 3 : Très favorable / Favorable / Défavorable
=> Il est à porter pour chaque projet déposé.
=> Il est déterminant.
- **Veiller à la manière de renseigner le budget**
=> Dans la partie Recettes, la subvention demandée à la DRAC est à renseigner dans la catégorie "Autres apports"
=> En cas de projet fédérateur, chaque établissement doit veiller à bien intituler de la même manière le projet et reproduire dans la partie Budget le même budget global. Si les différents établissements participant au projet fédérateur font le choix de déposer un budget spécifique, il faut veiller à le faire comprendre très explicitement à la commission.
- **Bien comprendre que les financements accordés pour soutenir les projets sont ceux qui sont explicitement mentionnés dans l'appréciation qui accompagne l'avis de la commission.**

Des moyens qui ne sont pas explicitement mentionnés sont des moyens qui ne sont pas attribués.

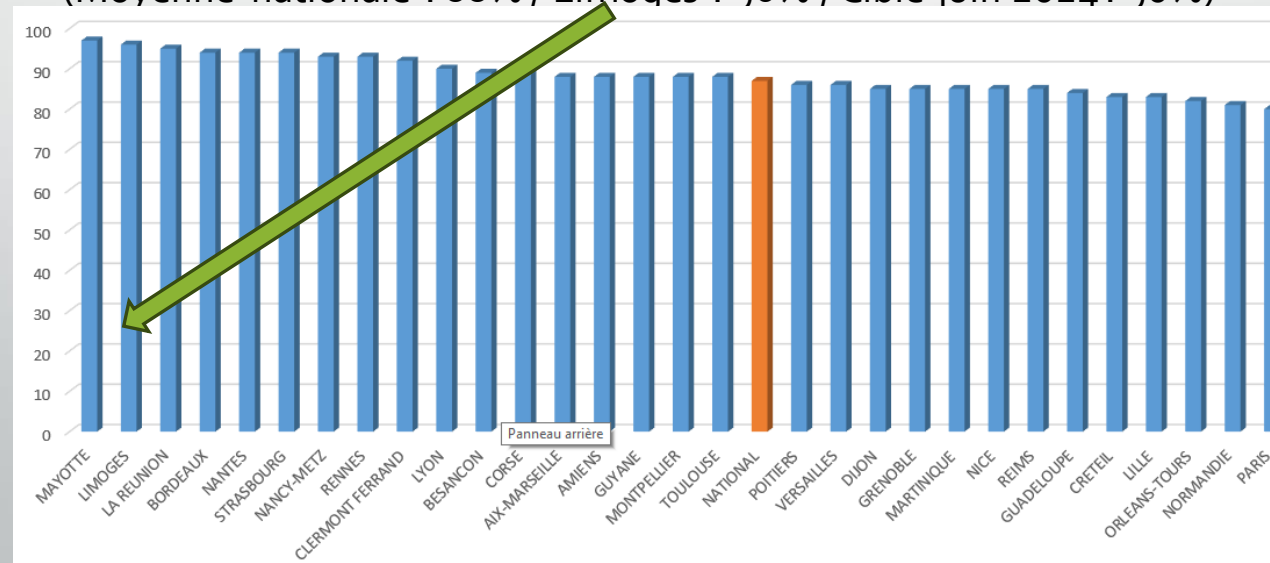
Evolution des indicateurs et point d'étape

Taux de participation à la campagne de recensement depuis 2021-2022 :

Participation à la campagne de recensement	2021-2022 (en juillet)				2022-2023 (le 4 janvier)				2022-2023 (en juillet)				2023-2024 (le 4 novembre)			
	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87
Taux de participation global	40%	33%	52%	40%	68%	62%	83%	65%	70%	63%	87%	66%	65 %	61 %	82 %	58 %
Taux de participation dans le 1 ^{er} degré	30%	21%	44%	29%	62%	55%	81%	56%	64%	55%	85%	58%	58 %	54 %	79 %	48 %
Taux de participation dans le 2d degré	84%	83%	96%	81%	95%	92%	96%	97%	99%	96%	100%	100%	96 %	90%	100 %	98 %

Part d'établissements qui, pour 2023-2024, ont déjà mis en oeuvre au moins une action EAC à la date du 8 novembre :

(Moyenne nationale : 88% / Limoges : 96% / Cible juin 2024 : 90%)



Nombre de projets déposés dans ADAGE depuis 2021-2022 :

Indicateurs relatifs à la participation des écoles et EPLE aux campagnes d'appels à projets												
Campagne pour les projets de :	2021-2022				2022-2023				2023-2024			
	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87
Nombre global de projets avec demandes de financements	319	91	93	135					359	103	90	166
Nombre de projets avec demandes de financements dans le 1 ^{er} degré	150	42	49	59					176	50	38	88
Nombre de projets avec demandes de financements dans le 2d degré	169	49	44	76					183	53	52	78
Nombre global de projets avec demandes de financements et de projets liés à des dispositifs					1069	319	296	454	1336	369	330	637
Nombre de projets avec demandes de financements et de projets liés à des dispositifs dans le 1 ^{er} degré					517	150	175	192	642	175	180	287
Nombre de projets avec demandes de financements et de projets liés à des dispositifs dans le 2d degré					552	169	121	262	694	194	150	350



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Utilisation du pass Culture depuis 2021-2022 :

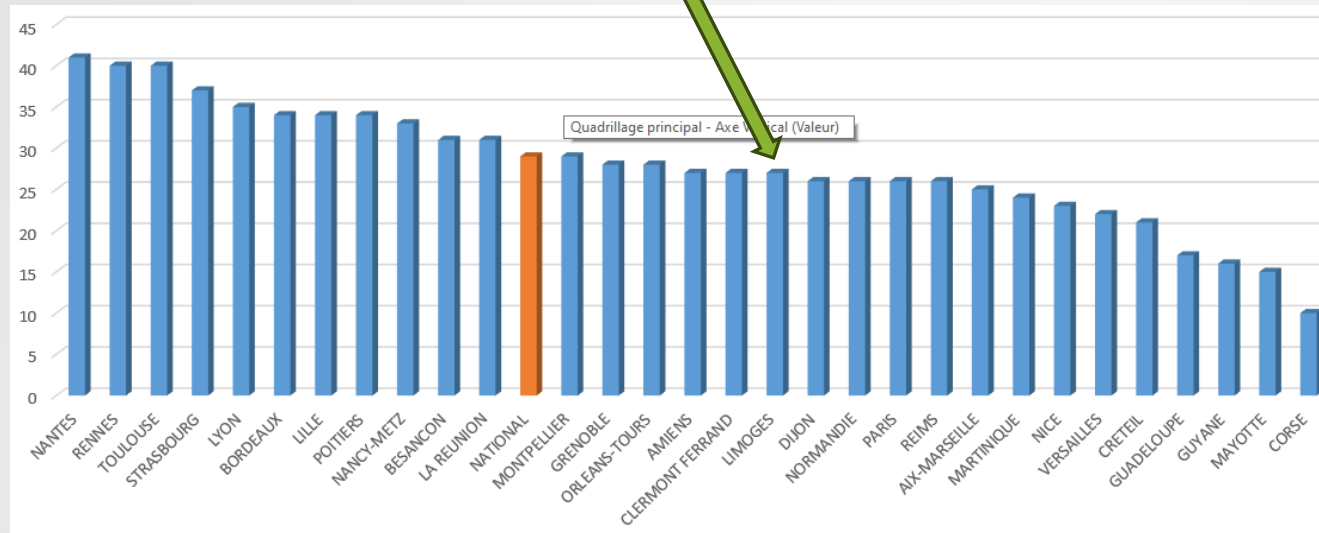
<u>Pass Culture</u>	2021-2022 (en juillet)				2022-2023 (le 4 janvier)				2022-2023 (en juillet)				2023-2024 (le 4 novembre)			
	<u>Acad</u>	19	23	87	<u>Acad</u>	19	23	87	<u>Acad</u>	19	23	87	<u>Acad</u>	19	23	87
Taux d'élèves éligibles bénéficiant au moins une fois d'une offre collective	28%	21%	48%	28%	34%	36%	30%	34%	67%	62%	64%	74%	25 %	28 %	27 %	25 %
Taux d' <u>EPL</u> E ayant réservé au moins une fois une offre collective	48%	52%	56%	42%	71%	65%	59%	81%	96%	96 %	96%	96%	70 %	63 %	69 %	75 %
Taux de consommation de la part collective du <u>pass Culture</u>	11%	15%	23%	6%	17%	20%	12%	16%	47,5%	45%	48%	57%	17,4 %	14,3 %	21,9 %	18,3 %



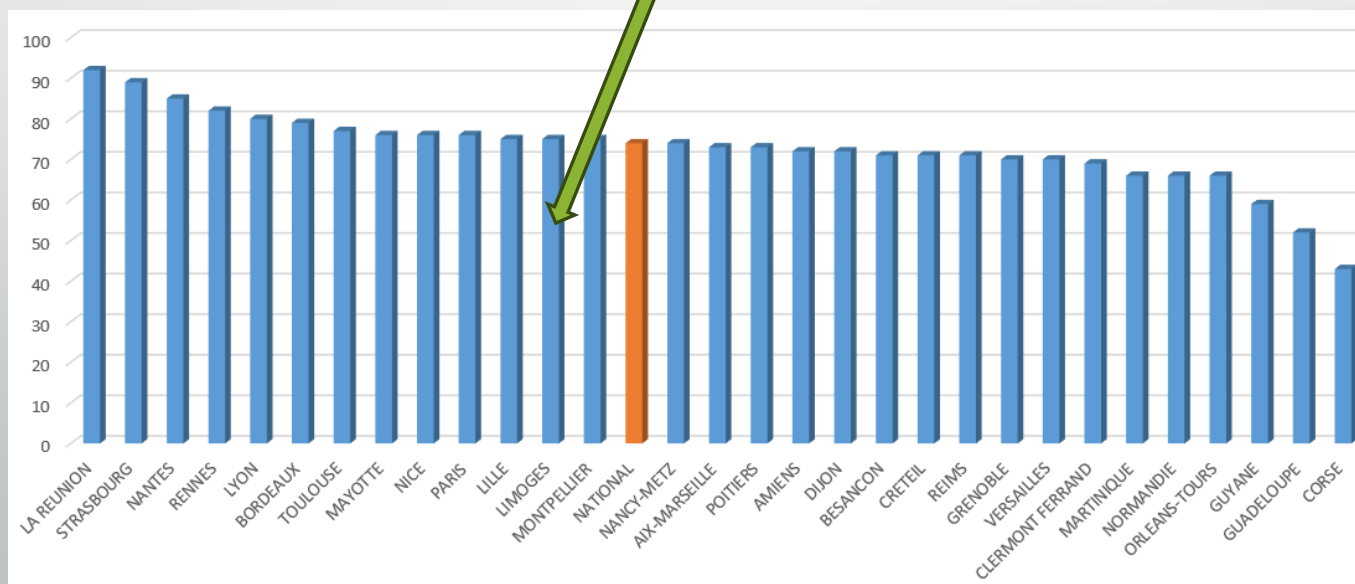
**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Part d'élèves qui, pour 2023-2024, sont déjà touchés par au moins une offre collective à la date du 8 novembre :
 (Moyenne nationale : 30% / Limoges : 27% / Cible juin 2024 : 65%)



Part d'établissements qui, pour 2023-2024, ont déjà préservé au moins une offre collective à la date du 8 novembre :
 (Moyenne nationale : 74% / Limoges : 75% / Cible juin 2024 : 80%)



ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté
Egalité
Fraternité

Taux de couverture

Evolution du taux de couverture depuis 2021-2022 :

Taux de couverture	2021-2022 (en juillet)				2022-2023 (le 4 janvier)				2022-2023 (en juillet)				2023-2024 (le 4 novembre)			
	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87	Acad	19	23	87
Taux de couverture EAC global	28%	21%	48%	28%	27%	31%	33%	23%	45%	46%	66%	40%	39 %	38 %	58 %	35 %
Taux de couverture EAC 1 ^{er} degré	14%	5%	39%	12%	12%	14%	17%	10%	23%	23%	48%	17%	31 %	28 %	45 %	28 %
Taux de couverture EAC 2d degré	43%	37%	58%	43%	41%	46%	48%	37%	68%	69%	83%	63%	47 %	47 %	61 %	41 %

Comparaison nationale du taux de couverture global à la date du 8 novembre 2023-2024 :

(Moyenne nationale : 27% / Limoges : 40% / Cible juin 2024 : 65%)

